

Réponse aux Unions de Quartiers

1. Selon vous quel est le rôle des Unions de Quartier de Meylan ? Seront-elles soutenues par la commune (en termes d'attribution de locaux, de matériels ou de subventions) et selon quels critères d'attribution ?

Depuis 13 ans, nous avons toujours considéré les Unions de Quartiers de Meylan comme un partenaire indispensable et un élément fondamental de la participation citoyenne. Acteurs à part entière de la vie de la commune, elles contribuent à faire remonter les attentes citoyennes et à enrichir la vision de l'équipe municipale.

2. Quelle place sera accordée aux Unions de Quartier et au Collectif dans les relations avec les élus et les services de la Ville :

- dans des commissions ou tout autre lieu de concertation et de réflexion
- dans les projets de cadre de vie
- dans les projets immobiliers (en amont et en aval)
- dans la gestion du « vivre ensemble »
- pour les déplacements.

En début de mandat, nous proposerons l'élaboration d'une charte de la participation citoyenne réalisée avec les Unions de Quartiers et les citoyens. Celle-ci fixera les «droits et devoirs» des différentes parties prenantes (mairie, associations, UQ, citoyens) et les règles du jeu de la concertation à Meylan (quand concerter, sur quels sujets, avec quelle « intensité »). Les Unions de Quartiers seront invitées à participer aux démarches de concertation concernant tous les aspects de la vie de la commune.

- Nous organiserons des commissions extra-municipales sur des thématiques précises et cela autant que de besoins.

- Le projet de ville, le plus grand projet relatif au cadre de vie du mandat, a été la démonstration que nous savions mener une concertation exemplaire. Elle est citée en exemple à l'université de Grenoble. Plus de 1000 meylanais ont participé à l'élaboration de ce projet de ville sur 3 ans. Nous prolongerons ce type de participation citoyenne pour tous les grands projets impactant le cadre de vie.

- Concernant les projets immobiliers : soit il s'agit de projets communaux, et dans ce cas, une large concertation est organisée en amont comme nous avons l'habitude de le pratiquer, soit il s'agit d'un projet privé, et dans ce cas, nous demandons aux opérateurs privés d'organiser la concertation à laquelle participe un représentant des élus et des services. Cette pratique est déjà de longue date la nôtre et nous la poursuivrons en ce sens.

- Le vivre ensemble est le fil conducteur de nos politiques publiques. Il est en quelque sorte ce qui donne sens à l'action communale : un urbanisme à taille humaine, une vie culturelle et associative riche, des moyens adaptés à l'éducation, une tranquillité publique assurée... comme c'est le cas aujourd'hui à travers les nombreuses instances participatives. Les Unions de Quartiers seront des acteurs de chacune de ces politiques qu'elles viennent compléter par les initiatives qu'elles prennent, les activités qu'elles organisent, et cela avec toute l'aide de la commune (locaux, subventions...)

- Les déplacements sont de la compétence du SMTC, un syndicat avec lequel la commune a d'étroites relations. Les Unions de Quartiers sont associées dans les comités de lignes et s'y expriment. Pour ce qui est de l'action municipale concernant

les déplacements, nous avons élaboré en 2005 le deuxième PLD de l'agglomération qui reste encore d'actualité et constitue le cadre de notre action. Par ailleurs, les Unions de Quartiers et les habitants ont largement participé à la concertation et aux travaux d'élaboration du projet de ville sur le thème des déplacements.

3. Concernant plus particulièrement les projets immobiliers,

a) quels objectifs vous fixez-vous en terme d'urbanisation de la commune par quartier (nombre d'habitants envisagés et part de logements sociaux) ?

Nous avons élaboré en 2012 un projet de ville qui est le fruit de 3 ans de travail et de concertation. Ce document de planification nous apporte une vision globale de l'avenir de la commune à l'horizon 2025 et constitue pour nous un socle fondamental. Nous le considérons comme un contrat moral passé avec les meylanais et nous ne le remettons pas en cause. Nous nous conformerons à son contenu pour conduire nos projets d'urbanisme.

Conformément aux orientations du projet de ville, l'effort d'urbanisation se réalisera sur trois secteurs de rénovation urbaine :

- INOVALLEE, secteur sur lequel la requalification est en cours. Elle aboutira à la création de 600 à 800 logements.

- Coeur de ville auquel vient s'agréger le site PLM qui permettra, selon les hypothèses de contenu, la création de 400 à 600 logements.

- L'entrée Ouest, après révision du PPRI (réaménagement du parking de Carrefour, lien avec l'Isère dans le respect des trames vertes et des trames bleues suite au SCOT...). Ce secteur permettra la création d'environ 800 logements.

Compte tenu du phénomène de décohabitation et de l'évolution de nos modes de vie, il nous faut atteindre ce niveau de production de logements pour maintenir une dynamique démographique.

Ainsi, nous tendrons vers la limite de 20 000 habitants à laquelle nous nous sommes engagés et vers le taux de logements sociaux que nous impose la Loi (25%). L'objectif est de préserver chaque quartier, en respectant son équilibre et son identité, en limitant les hauteurs et les densités. Les différents quartiers meylanais ne subiront pas de bouleversement.

b) que proposez-vous pour favoriser l'installation de jeunes (étudiants, familles) et l'implantation de logements intergénérationnels dans la commune ?

L'effort de construction que nous consentons est en soit une solution pour l'accueil de jeunes ménages sur la commune mais, dans cet objectif, nous souhaitons aller plus loin. Cela passe notamment par l'accession sociale à la propriété qui permet un véritable parcours résidentiel. Nous avons imposé 10% de logements en accession à la propriété dans chacun des projets immobiliers.

En lien avec notre communauté d'agglomération, nous répondrons aux différents appels à projet, notamment celui concernant les programmes dits de « logements participatifs ». Nous travaillerons également sur des projets de type intergénérationnels.

c) comment ferez-vous respecter dans les nouvelles constructions les besoins fondamentaux des futurs occupants : respect du vis-à-vis, recul par rapport aux axes de circulation, végétalisation entre axes de circulation et logements, atténuation du bruit, circulation aisée des piétons et cycles entre ces logements et les lieux de vie (écoles, bibliothèques, commerces etc...) ?

Notre PLU, qui s'inscrit dans les principes définis du projet de ville, encadre strictement les règles de construction sur la commune. Ces règles permettent notamment de définir les emprises au sol, les prospects, la végétalisation, le

pourcentage de pleine terre mais aussi les hauteurs, les densités ou encore les accès...

d) envisagez-vous la révision du PLU ? Sur quels points ?

Le PLU que nous avons mis en place est structuré pour permettre l'urbanisation telle que décidée dans le projet de ville (secteur INOVALLE, Entrée Ouest, Coeur de ville). Avec le PLU dont nous disposons aujourd'hui, nous avons un bon outil pour préserver le caractère des quartiers tout en menant une politique d'urbanisme qui respecte nos engagements inscrits au projet de ville. En fonction des nécessités ou des opportunités, nous serons amenés autant que de besoins à engager des révisions et des modifications du PLU. En effet, sur le site PLM qui était réservé à l'activité, nous serons amenés à réviser le PLU, et nous lancerons alors une large démarche de concertation.

e) le parc des Aiguinards sera t'il protégé ?

Le parc des Aiguinards est déjà protégé ne serait-ce que parce qu'il est propriété de la commune. Aussi longtemps que notre équipe sera aux responsabilités, ce parc ne sera pas construit. C'est très clairement notre engagement et nous nous étonnons que d'autres candidats puissent envisager que cet espace municipal puisse être mis sur le marché.

f) quelle sera pour vous la destination de certains bâtiments communaux comme la grange, le Clos des capucins, le domaine de Rochasson, la piscine des Aiguinards, l'ex-école des Buclos, etc... ?

Concernant les bâtiments communaux :

Le devenir de la grange : s'il s'agit de la grange située derrière la Poste du Haut-Meylan, compte tenu de son caractère patrimonial car située dans le coeur historique de Meylan, son devenir fera l'objet d'un travail conjoint avec l'association Site et Patrimoine et l'Union de Quartier.

S'il s'agit de la Grange située dans le périmètre du Clos des Capucins, rénovée il y a une quinzaine d'années, celle-ci gardera sa vocation actuelle et sera préservée en tant que telle puisque située dans le périmètre «sanctuarisé» du Clos des Capucins.

Nous confirmons la sanctuarisation du parc du Clos des Capucins au SCOT qui s'applique au PLU de Meylan. Pour mémoire, entre 1995 et 2001, à la faveur de l'incendie de la grange, l'équipe de Jean-Xavier Boucherle voulait construire, au mépris de l'engagement pris avec les Frères Capucins (vendeurs) lors de l'achat des lieux par le Maire de l'époque Monsieur Gilet. Cet engagement était de ne pas modifier la destination du site (destination du bâtiment et du site exclusivement pour les activités de service public).

Le domaine de Rochasson appartient à la ville et accueille les enfants qui suivent le cursus pédagogique CINE pour le déjeuner. Rien de particulier n'est prévu sur ce site.

Concernant la piscine des Aiguinards : Nous attendons l'étude en cours de la Métro sur les équipements nautiques dont elle envisage de prendre la compétence.

Nous rappelons que l'ex-école des Buclos est soumise au PPRI. En tout état de cause, elle est destinée à rester un équipement public. Aucune construction de logements n'est envisagée sur le site, pas plus que sur celui de la piscine des Aiguinards.

g) comment envisagez-vous la destination de l'espace « Paul Louis Merlin » (Schneider Electric) ?

Le site PLM est un espace stratégique du Coeur de ville qui fait l'objet d'une étude menée conjointement par la Métro et la ville dans le cadre de la Polarité Est. Nous ne l'avons pas acquis lors de la DIA car son prix était trop élevé aussi bien pour la

commune que pour l'EPFL. Les propositions élaborées par le comité de pilotage de la Polarité Est (définition de la zone économique, de l'habitat, des équipements publics et/ou mixité de l'ensemble) feront l'objet d'une large concertation avec les Unions de Quartier, les habitants, les aménageurs et la Métro. Pour le moment, la moitié Sud du site est classée en zone inondable au PPRI. Il faudra donc prévoir un projet en deux phases, partie Nord dans un premier temps puis partie Sud dans un second temps après la révision du PPRI.

4. Sur la vie dans la commune

a) du fait de l'augmentation prévue du nombre d'habitants, quelles sont vos propositions en matière d'équipements collectifs (maintien et entretien des équipements existants, création de nouveaux équipements), tels que : écoles, structure d'accueil petite enfance, aires de jeux, lieux de rencontre (LCR), équipements sportifs, salle polyvalente à rayonnement communal ?

La ville de Meylan dispose du niveau d'équipements d'une ville de 30 000 habitants. Elle est aujourd'hui peuplée de 17 700 habitants. Elle n'a donc pas besoin de créer de nouveaux équipements « lourds » qui entraîneraient une augmentation de la fiscalité ou de la dette. En revanche, il est nécessaire de travailler sur le renouvellement et l'évolution d'un certain nombre d'équipements : nous ferons un inventaire des gymnases avec une analyse de ceux qui ne répondent plus aux normes actuelles (thermique, accessibilité ...) et nous corrèlerons cette étude aux besoins actuels des clubs sportifs.

La salle Décibeldonne pourra être remplacée par une grande salle polyvalente plus adaptée aux besoins des meylanais et des entreprises. Elle s'inscrira sur le site M4 dans le cadre de la requalification d'INOVALLEE avec une mutualisation des parkings. Cette nouvelle salle polyvalente festive mutualisable servira aussi à l'accueil des manifestations des entreprises d'INOVALLEE.

Les équipements de taille plus modeste comme les aires de jeux et les lieux de rencontre ... seront revisités dans chaque quartier avec les Unions de Quartiers et les utilisateurs.

b) quelles sont vos propositions pour favoriser le vivre ensemble (politique de la jeunesse...) et pour lutter contre les incivilités ? Maintiendrez-vous et étendrez-vous le dispositif des voisins vigilants ? Quel rôle envisagez-vous pour la police municipale et les correspondants de quartier ?

Oui, à la différence de la liste socialiste, nous voulons maintenir le dispositif « voisins vigilants » mis en place en partenariat avec la gendarmerie dans le cadre du CLSPD et qui a démontré son efficacité. Les statistiques relatives aux cambriolages et aux vols de véhicules sont en baisse sur Meylan, contrairement à ce qui se passe ailleurs en Isère et en France. Partout où il est mis en place, le dispositif est plébiscité, notamment par l'association des Maires de l'Isère et par les forces de gendarmerie. La municipalité a fait l'acquisition d'une machine à nettoyer les tags et nous l'avons expérimentée en présence de représentants d'Unions de Quartiers. Demain, nous l'utiliserons sur la voie publique et nous la mettrons à disposition des espaces privés avec lesquels nous conventionnerons pour ces opérations de nettoyage.

Enfin, nous développerons à l'échelle de l'ensemble de la commune la vidéo-protection pour que la tranquillité soit assurée.

c) comment envisagez-vous une meilleure desserte sur l'ensemble du territoire communal et la sécurisation des traversées des grands axes de la ville, et les liaisons avec l'agglomération (gare, domaine universitaire...) ? Quelle est votre position par rapport au tram et au câble ?

Le Tram à Meylan supposerait un effort de densification imposé par le SMTC qui n'est pas compatible avec ce que les meylanais ont voulu dans le cadre du projet de ville. En outre, le SMTC n'est plus en mesure d'envisager financièrement la création d'une nouvelle ligne de tramway. Le débat doit donc être posé avec l'examen de solutions alternatives comme le BHNS en site propre qui est plus adapté aux besoins et à la vision de Meylan. Concernant le câble, c'est une technique qui présente un grand intérêt lorsqu'il y a un obstacle à franchir (montagne, eau...). Il peut donc être pertinent dans la relation avec le campus mais aussi pour une liaison facilitée avec la gare de Gières, mais pas au-delà compte tenu des contraintes techniques.

d) quelles sont les actions prévues pour le maintien des services publics (exemples : bureau de poste des Aiguinards, bureau de poste du Haut-Meylan ...) ?

Le nouveau souffle démographique en cours à Meylan va naturellement avoir un impact positif sur le niveau de service public. La ville de Meylan bénéficie d'une offre de services publics de qualité et nous veillerons à ce qu'elle soit modernisée et pérennisée. Comme nous l'avons inscrit dans notre projet, nous poursuivrons une vaste démarche d'adaptation du service public municipal à l'évolution des modes de vie, en élargissant les plages horaires d'ouverture et de fermeture, en dématérialisant par l'amélioration de notre offre de services sur internet ...

e) maintiendrez-vous les structures existantes : le Conseil Municipal des Enfants, le CLSPD, la commission Développement Durable, le Conseil des aînés (actuellement en sommeil) ? Pour ce dernier, comment seront désignés ses membres ?

Le Conseil municipal des enfants est un facteur intéressant de l'éducation et de l'intégration de l'enfant dans la vie citoyenne. L'initier aux enjeux de la vie locale lui permet d'expérimenter des idées en menant à bien des projets. Cette instance ayant du sens et recueillant un grand succès, elle sera maintenue.

La commission développement durable devra être élargie, structurée, renforcée et redynamisée.

Le CLSPD : La commune est fière d'avoir été l'une des toutes premières communes du département à mettre en place un CLSPD dès 2003. Il constitue une instance de concertation incontournable pour traiter les priorités en matière de prévention et de lutte contre l'insécurité et la délinquance. Autour de ce comité se mobilisent institutions, représentants de l'Education nationale, organismes publics et privés concernés, représentants du tissu associatif et Unions de Quartiers. Il est animé par un groupe de pilotage auquel participe la gendarmerie, chargé d'analyser les phénomènes de délinquance et d'incivilité dans les quartiers. Il propose des actions appropriées de façon réactive, c'est un gage d'efficacité. Il favorise l'échange d'informations concernant les attentes de la population. Il est constitué d'un groupe de suivi et de deux groupes de travail. Un groupe oriente plus particulièrement ses actions sur la sécurité des personnes et des biens, le second travaille sur des questions relatives à la jeunesse, à l'aide aux familles, à l'aide aux victimes et au lien social. Le CLSPD se réunit en séance plénière au minimum deux fois par an en présence des représentants de l'Etat (Préfecture, justice, gendarmerie, Education nationale) du département, de la Métro, des représentants de différentes associations qui oeuvrent sur la commune, sans oublier les présidents ou représentants d'Unions de Quartiers...

Le Conseil des aînés : Il est un lieu d'expression des meylanais qui donnent de leur temps pour se consacrer aux intérêts de leur ville et à l'amélioration de la vie dans la cité.

Organe consultatif, il donne un avis et une analyse, puis propose diverses actions au maire sur des sujets qui correspondent soit à une auto saisine soit à une demande précise. Actuellement désigné par cooptation, ce mode de désignation pourrait évoluer mais ce Conseil sera maintenu.

f) envisagez-vous la création d'un Comité des fêtes ou d'animation ?

Il existe une cellule « animation de la ville » pour toutes les manifestations organisées par la ville ou par les associations. Dans ce cadre, la ville relancera la fête de la Saint-Valentin en partenariat avec celles et ceux qui souhaitent s'y investir.

g) quelles sont vos propositions pour intéresser davantage les habitants à la vie de la commune (formations d'éducation citoyenne au civisme...)?

Nous impliquons les parents et les enfants dans des conseils de cantine afin de réfléchir sur le fonctionnement du temps périscolaire. Les commissions « menus » réunissent les parents et les services. Les conseils de crèches et le nouveau règlement ont été élaborés avec les parents en groupe de travail. Une éducation à la citoyenneté avec les lycéens est prévue pour tous les nouveaux votants en présence des parents... De nombreuses actions sont menées afin de faire participer et d'intéresser davantage les habitants à la vie de la commune.

h) quelle sera votre politique de coopération avec les communes voisines ?

Aujourd'hui, un certain nombre de problèmes de la vie quotidienne ne peut être résolu à la seule échelle communale (déplacements, emplois, habitat...). Ils doivent être traités à une échelle plus pertinente qu'est l'intercommunalité. En lien avec la Métropole, une organisation intercommunale de proximité doit permettre notamment de mutualiser les équipements et les services publics de proximité pour maintenir un très haut niveau de services à l'échelle du bassin de vie dans un contexte où les dotations d'Etat diminuent de façon cumulées considérablement (baisse de 1.5 milliard décidée en 2012, de 1.5 milliard décidée en 2013 soit une baisse cumulée de 3 milliards des dotations aux collectivités et cela devrait continuer en 2014). Ce travail de collaboration intercommunal peut aussi être construit avec les communes voisines sur des thématiques précises telles que la gestion des feuilles de paie, le matériel du centre technique...

5. Concernant le bien-être dans la commune

a) comment envisagez-vous de préserver les espaces verts si présents à Meylan ?

Notre PLU a sacralisé l'ensemble de nos espaces verts ce qui n'était pas le cas auparavant. Le PLU que nous avons élaboré est garant des grands équilibres de la ville, notamment de cet équilibre bâti/non bâti auquel les meylanais sont profondément attachés. C'est la raison pour laquelle nous avons sacralisé l'ensemble de nos espaces verts (coeur vert, clos des Capucins, coulée verte des Béalières, parc de Maupertuis). Dans l'avenir, avec la perspective de la prise de compétence urbanisme par la Métropole, il sera plus que jamais important de faire valoir la vision meylanaise d'un urbanisme aéré et apaisé qui marque l'identité de Meylan par rapport à la ville centre. Il est capital d'avoir à Meylan une équipe municipale capable d'être un contrepoids et d'avoir une vision alternative à la vision uniformisatrice portée par la Métro et le SCOT en matière d'aménagement.

b) envisagez-vous de développer des zones 30 sur la commune et comment pensez-vous les faire respecter ?

Nous avons installé plusieurs zones 30 sur la commune. Actuellement, la réflexion porte sur leur gestion et leur extension.

c) pensez-vous mettre en place une politique de réduction des déchets ? Comment ?

Pour mener une politique de réduction de la production des déchets et non uniquement celle du recyclage comme proposée actuellement par la Métro, nous organiserons, en partenariat avec Eco-Emballage, le développement d'actions pédagogiques dans les écoles pour apprendre aux enfants à produire moins de déchets. Une information très pédagogique sera également destinée aux familles.

d) pensez-vous agir contre les nuisances sonores et contre la pollution de l'air, afin de préserver la santé des habitants ? Comment ?

Concernant ce point, nous menons actuellement une politique active de développement de la mobilité qui poursuit l'objectif de favoriser le transfert modal vers les modes doux et les transports en commun. Plus la politique de transfert modal sera forte, plus nous contribuerons à la protection de l'air. Nous travaillons à la mise en place d'un système d'auto-partage qui sera effectif dès la fin de l'année 2014 (2 véhicules dont un entièrement électrique). En lien avec la Métro, nous participerons au développement du système de vélo en libre service (vélib) pour faciliter l'usage des modes doux. Nous poursuivrons le développement de la ligne CHRONO en partenariat avec le SMTC en créant des voies réservées (couloir de bus en site propre). Du matériel roulant de plus grande capacité sera nécessaire. Cette ligne deviendra un véritable Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui desservira à terme la presqu'île de Grenoble à Inovalée Montbonnot.

e) quelle sera votre politique d'embellissement des quartiers ?

L'urbanisme aéré laissant une large place aux espaces verts doit être maintenu. Il nous paraît être l'élément déterminant de ce qui fait l'identité et la qualité de vie meylanaise. C'est tout l'objectif de notre projet de ville et de nos opérations de rénovation et de redynamisation.

Les efforts réalisés durant ces deux mandats sur le fleurissement de la ville et les nombreux prix que nous avons reçus témoignent de l'identité et de la réputation de Meylan «Ville à la campagne» ou «Ville nature».